

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE L'OPÉRATION

Je soussigné(e),

Nom et Prénom du Représentant(e) légal(e) : Dominique MOULIN

Fonction du Représentant(e) légal(e) : Président

Nom de l'organisme : Communauté de communes du Guillestrois Queyras – Service Ecole de Musique et d'Art du Guillestrois Queyras (EMAGQ)

Intitulé de l'opération : Aide au Fonctionnement – Ecole de Musique et d'Art du Guillestrois Queyras année 2026 au titre du SDEA.

Certifie l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier et s'engage à fournir au Département des Hautes-Alpes tous les renseignements ou documents jugés utiles pour instruire la présente demande et suivre la réalisation du projet.

S'engage à respecter les dispositions du règlement budgétaire comptable et financier du Département des Hautes-Alpes. Prend acte qu'en cas de non-respect de ces règles les sommes versées par le Département des Hautes-Alpes devront être remboursées.

Atteste que l'opération pour laquelle une subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution. S'engage à ne pas démarrer l'opération avant d'avoir obtenu soit une dérogation pour démarrage anticipé, soit l'approbation du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, sauf en cas de dérogation tacite (cf. Règlement Budgétaire Comptable et Financier).

Fait, le 20 novembre 2025

À Guillestre

Signature du Représentant(e) légal(e)¹ :

"Vu pour être annexé à la décision n°241
en date du 26/11/2025.

Le Président,
Dominique MOULIN"



¹ Merci de joindre la délégation de signature permettant d'engager le signataire si ce dernier n'est pas le Représentant légal de l'organisme.